

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 8 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-045

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la délibération n°2026/038
02/04/2026	En exercice :	35	35
	Présents	33	34
	Représentés :	1	1
	Votants :	34	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-HUIT MARS, A VINGT HEURES TROIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le jeudi 2 avril 2026, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. DUFOUR Quentin, Mme MATTEI Christine, M. MÉNARD Lionel, Mme MANA Julia, M. CHEMTOB Nicolas, Mme ROINÉ Corinne, M. SOURIA Farid, Mme BOY Delphine, M. NOIRÉ Dominique, Mme TALLON Aïcha, M. JEUDY Christian, M. LEVENT Jay, M. GRIMONPONT Régis, Mme DAUNESSE Maëlle, Mme QUEVA Marie, M. MICHELET Cyril, Mme MAREUX Marie-Hélène, M. JAOUEN Gilles, Mme ABED Kadra, M. RAOULT Gaëtan, M. CAUZARD-JARRY Florian, Mme RETOURNÉ Sylvie, M. CHAPUT Renaud, Mme BEN CHAABANE Naïma, Madame DAUNESSE Sylvie, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, Mme AURIEL Julie, Mme BUSSEROLLES Francine, M. CHRISTOPHE Robert, Mme WARGNIER Jennifer, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ, jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/038 :

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin

ÉTAIT ABSENTE NON REPRÉSENTÉE à l'ouverture de la séance jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/037 :

Mme GARNIER Sylviane

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE à l'ouverture de la délibération n°2026/038 :

Mme GARNIER Sylviane ayant donné pouvoir à Mme MANA Julia

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gaëtan RAOULT

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260408-DEL2026-045-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/045

Détermination des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres du Conseil Municipal composant les commissions municipales intervenant en matière de commande publique

Rapporteur : Madame Marie-José BEAULANDE, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2, L. 2121-21, L. 2121-22, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 ;

VU l'arrêt du Conseil d'Etat du 19 mars 2012 *SA Groupe Partouche* (n°341562) ;

CONSIDÉRANT qu'il incombe à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes concourant à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des commissions municipales intervenant en matière de commande publique ;

CONSIDÉRANT que, conformément à la jurisprudence, l'organe délibérant a la possibilité, lors de la même réunion, de procéder successivement à la détermination des conditions de dépôt des listes puis aux opérations de vote ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville ; ; Grégoire DUBLINEAU, Martine CHARBONNIER, Carlos PESSOA, Julie AURIEL, Francine BUSSEROLLES, Robert CHRISTOPHE, Jennifer WAGNIER

🔗 **ARTICLE 1 : APPROUVE** les conditions de dépôt des listes suivantes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public :

- ❖ Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats ;
- ❖ Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de siège de titulaires et de suppléants à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ;
- ❖ Le nombre des suppléants doit être égal à celui des titulaires ;
- ❖ Les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- ❖ Le dépôt est possible, par écrit ou même oralement, jusqu'à l'ouverture des opérations de vote ;

🔗 **ARTICLE 2 : INDIQUE** que le dépôt des listes pour la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public aura lieu immédiatement après l'adoption de la présente délibération ;

🔗 **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que les opérations de vote se dérouleront après le dépôt des listes.

**Le Secrétaire de Séance,
Conseiller Municipal**


Gaëtan RAOULT



La Maire,


Marie-José BEAULANDE



Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 16/04/2026

Publiée le : 17/04/2026

Exécutoire le :

☐ Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général

☐ Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ

☐ Karima BENTOUT
DGA Ressources

☐ Lylian SÉNÉCHAL
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville - 1, rue d'Enghien - 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la date de notification de la décision administrative. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application de l'article 195 du Code de l'Administration. accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Date de réception en préfecture : 16/04/2026

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire